

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 avril 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012.

2012 V. 22 G - Voeu relatif au niveau des crédits délégués par l'Etat pour le logement social à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant les difficultés d'accès au parc locatif et la hausse continue des loyers du parc privé et des prix d'achat des logements privés ;

Considérant, depuis 2001, l'engagement résolu de la Ville de Paris dans une politique de développement du logement social ;

Considérant le PLH et l'engagement pris par Paris, relayé dans la convention de délégation de compétence en matière d'aides au logement, de produire 6 000 logements sociaux par an entre 2011 à 2013 ;

Considérant que le budget alloué par l'Etat pour les aides au logement social est, en 2012, une nouvelle fois en diminution de 10 %, à 90 millions d'euros, alors que les objectifs quantitatifs de production sont similaires à 2011 ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

Que l'Etat assume pleinement son rôle au plan financier et augmente de manière significative les crédits délégués au logement social afin de répondre aux besoins des Parisiens.